

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 20 décembre 2001**

Présents: Mme Carthé, Bourgmestre-Président, MM. Gillard, Van Laethem, Coppens R., Dolet, Dewaels, Beeckmans, Échevins;
MM. Barbay, ~~Beghin~~, Mme Dehing-van den Broeck, MM. Noppe, Scheepmans, Mmes Vincke-Hendrick, De Greef-De Neef, MM. de Lovinfosse, ~~Schelfhout~~, Melle ~~Bergers~~, MM. ~~Gilson~~, Genard, Mme Debuyck, MM. Petrini, Coppens J., Desaegeer, Saïdi, Membres;
M. Vanhove, Secrétaire communal.

14^e Objet : Redevance sur les demandes de renseignements urbanistiques – Modification

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 29 mars 2001 relative à la perception d'une redevance sur les demandes de renseignements urbanistiques ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1er;

Vu l'ordonnance organique du 29 août 1991 relative à l'organisation de la planification et de l'urbanisme applicable à la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu les finances communales;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins;

DECIDE :

Article 1er:

Il est établi à partir de l'exercice 2002 une redevance communale sur la délivrance de renseignements urbanistiques en application de l'ordonnance du 29 août 1991 contenant l'organisation de la planification et de l'urbanisme.

Article 2:

La redevance est due par la personne qui demande les renseignements urbanistiques.

Article 3:

Le montant de la redevance est fixé à 100,00 EUR par demande traitée.

Article 4:

La redevance est perçue au comptant et au moment de la délivrance des renseignements urbanistiques. La consignation, à titre de garantie, d'un montant égal à celui de la redevance, sera exigée préalablement à la prestation de service demandée.

Article 5:

A défaut de paiement le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

Le Secrétaire,
s/Marc VANHOVE

Le Bourgmestre-Président,
s/Michèle CARTHÉ

Pour extrait conforme :
Ganshoren, le 21 décembre 2001

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Marc VANHOVE

Michèle CARTHÉ